



# Lac Patrick

Bulletin de liaison

Volume 18 no. 1 - Mai 2011

**Aménagements des berges**

**Résultats de l'analyse de l'eau**

**Et si nourrir les canards me rendait malade?**

**Nouveau site web de l'APELP**

**Ensemencement 2011**

**Cotisation annuelle et campagne d'ensemencement**

Page 1

Page 2

Page 2

Page 3

Trucs de pêche

Page 4

Inséré

## Aménagement des berges du lac

Les délinquants se verront émettre des avis d'infraction

Si «du beau gazon jusqu'au bord de l'eau» a déjà fait l'envie de vos invités dans les années 60, aujourd'hui, c'est complètement démodé. Pire encore: c'est un signe d'ignorance.

S'il est désormais interdit de tondre le gazon sur la rive, d'y couper des arbres ou des arbustes ou d'y faire quoi que ce soit sans permis, c'est qu'il y va de la vie de notre lac.

Voici un extrait du chapitre 12 du règlement: Dispositions relatives à la protection des rives, du littoral, des milieux humides et des zones inondables

Québec Ministère de l'Environnement

**La vie au bord de l'eau**

**Bon aménagement** **Mauvais aménagement**

**Le bon côté** **Le mauvais côté**

**Le phosphore, ennemi juré de votre lac**

Ingraissez votre lac avec du phosphore et vous assisterez à une prolifération d'algues et de plantes aquatiques qui finiront par l'étouffer.

**Principales sources de phosphore :**

- Les eaux d'égout
- Les savons et détergents
- Les engrais (tous les fumiers contiennent du phosphore de même que les engrais chimiques, dont les concentrations élevées de nitrates et de phosphates constituent une menace pour les lacs).

1. Des rives naturelles sont de bons habitats pour la faune.
2. Les quais flottants ou sur pilotis permettent la libre circulation de l'eau.
3. Des installations septiques performantes, enterrées loin de l'eau.
4. Moins de travail et plus de temps pour se détendre «naturellement».
5. Les sentiers droits en serpentins et couverts de pailles préviennent l'érosion du sol.
6. La climatisation naturelle par les arbres en hauteur en aménageant selon les normes une fenêtre dans la végétation.
7. Composter les résidus de cuisine pour obtenir un engrais écologique.
8. Une propriété riveraine abondamment tapissée d'arbustes et de plantes pour filtrer les eaux de ruissellement vers le lac.
9. Des embarcations peu polluantes et peu bruyantes pour se déplacer sur le lac.
10. De l'eau de bonne qualité au bout du quai.

1. De l'eau trop chaude, désoxygénée et surfertilisée par les engrais à gaz (phosphate et nitrate).
2. L'érosion graduelle des berges déstabilisées.
3. L'utilisation de pesticides et d'herbicides près de l'eau contamine la chaîne alimentaire aquatique.
4. Couper la végétation naturelle : plus de travail et plus de ruissellement et d'érosion.
5. Des produits chimiques pour les arbres décoratifs et... pour étouffer le lac.
6. Les rives artificielles ne filtrent plus naturellement les eaux, qui alors se dégradent.
7. Le climatiseur fonctionne sans arrêt en l'absence d'ombrage côté par des arbres.
8. Construire trop près de l'eau nuit au cachet naturel du lac.
9. Les allées asphaltées permettent aux eaux polluées de s'écouler directement dans le lac.
10. Les gros bateaux et l'environnement : bruit, vagues qui érodent les rives, pollution par l'essence et l'huile à moteur.

12.3.2 Ouvrages et travaux relatifs à la végétation sur les rives

Il est interdit, sur les rives, de détruire, d'endommager, d'enlever ou autrement faire disparaître toute végétation naturelle sauf dans le cas d'un accès au plan d'eau tel que stipulé à l'article 12.3.1 du présent règlement. Il est toutefois permis d'enlever les arbres morts ou gravement endommagés par les insectes, les champignons et autres éléments destructeurs. L'enlèvement de ces arbres requiert, au préalable, l'émission d'un certificat d'autorisation par la municipalité.

Toutes interventions de contrôle de la végétation, dont la tonte de gazon, le débroussaillage, l'abatage d'arbres (sauf pour les arbres morts ou gravement endommagés, comme stipulé au paragraphe précédent) et l'épandage d'engrais, sont interdites dans la rive de tout lac et cours d'eau.

Si la végétation qui prévaut sur la rive est une surface gazonnée, la rive devra être exempte de toute tonte pour qu'une végétation naturelle s'implante. La plantation d'espèces végétales herbacées, arbustives et arborescentes, selon les modalités préconisées dans le Guide des bonnes pratiques relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) est autorisée.

Lorsque la rive n'est pas occupée par de la végétation à l'état naturel, des mesures doivent être prises afin de la renaturaliser dans un délai de vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Le but de cette réglementation est de permettre à la nature de reprendre ses droits sur les rives pour aider à filtrer les phosphates et les bactéries qui finissent par contaminer l'eau.

Sur les berges du Lac Patrick, notamment dans les secteurs le Nordet, Meunier, Filteau et des Tourterelles, certains propriétaires délinquants recevront des avis d'infraction et devront se conformer à la réglementation sur la protection des rives selon les normes de la municipalité et de la MRC.

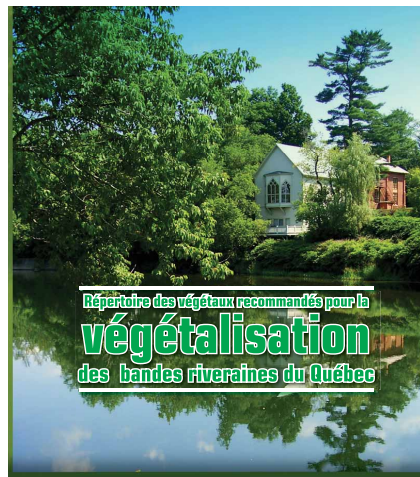
Renseignez-vous avant de faire quoi que ce soit dans les 10 premiers mètres de la rive qui doit être calculée à partir de la ligne des hautes eaux. Le règlement appelé «Chapitre 12 : Dispositions relatives à la protection des rives, du littoral, des milieux humides et des zones inondables» est disponible sur le site de la municipalité d'Entrelacs. Vous y trouverez toutes les réponses à vos questions.

Un guide pour vous aider à choisir les végétaux appropriés à votre rive, le Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec, est maintenant disponible sur internet:

www.fihog.qc.ca/Repertoire\_vegetaux\_couleur.pdf

Le site de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec propose également un outil de recherche pour trouver les végétaux qu'il vous faut:

www.fihog.qc.ca/html/recherche.php



Agissez maintenant!



2. Nous avons demandé au laboratoire d'effectuer quelques analyses sur les quantités de phosphore. Voici le résultats de deux analyses fait sur des échantillons pris en deux points dans la rivière Jean-Venne : point A : 0,014 mg /litre; point D : 0.011 mg /litre. La norme est de 0,02 mg /litre.

3. La transparence de l'eau

Les observations faites le 31 juillet 2010 donnent une moyenne de 4,9 m (16 pi). Pour fin de référence, Toni Lesauteur avait observé 5,1 m en 1998.

APEL  
RÉSULTATS DES ANALYSE DE L'EAU AU LAC PATRICK  
(Coliformes / 100 ml)

Point	FÉCAUX			TOTALS		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
	3-août	3-août	31-juil	3-août	3-août	31-juil
1	10	16	2	90	240	10
4	16	12	20	210	180	310
6	12	6	2	100	90	20
9	2	0	2	20	10	10
11	4	8	4	50	130	30
14	2	2	2	120	10	10
17	10			130		
19	0		2	0		30
22	0	16	2	10	260	30
26	58	54	50	tnc	tnc	tnc
28		26	12	tnc	tnc	130
A	46	22	34	tnc	tnc	tnc
B	2	2	6	20	30	50
D	36	2	26	tnc	10	370

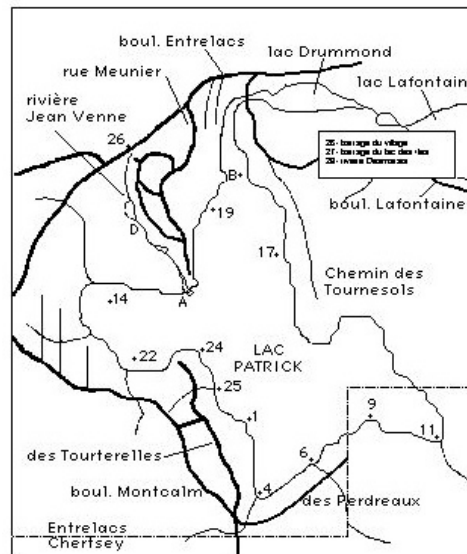
tnc = trop nombreux à compter

## Résultats des analyses de l'eau effectuées en 2010

Par Michel Lamarre

Voici les résultats des analyses de l'eau du lac Patrick effectuées l'été dernier.

1. Les analyses bactériologiques (coliformes). Les résultats de l'année 2010 sont comparés aux résultats des deux dernières années. Attention, c'est une lecture ponctuelle. de la situation. Par contre, on remarque que les eaux provenant de la rivière Jean-Venne sont les plus problématiques.



## Et si nourrir les canards me rendait malade?

Selon Canards Illimités l'habitude de nourrir les oiseaux peut mener à une dégradation sérieuse de l'eau. Une concentration de canards a un impact majeur sur l'environnement ou, plus précisément, sur la contamination du plan d'eau par le biais des coliformes fécaux et de bactéries propices aux maladies.

L'accumulation d'excréments mène à la propagation de maladies chez l'humain telle que la dermatite du baigneur. De grandes quantités d'excréments peuvent mener à l'augmentation des bactéries dans les surfaces d'eau des alentours, y compris celle de E. coli (qui peut provoquer un empoisonnement, avec des symptômes semblables à ceux de la grippe, notamment: crampes d'estomac, nausée, vomissements, diarrhée et fièvre).

De plus les substances nutritives de ces excréments augmentent le développement d'algues ce qui pourrait affecter la qualité de l'eau et mener, par la suite, à des problèmes de santé humaine.

Le pain non mangé qui se dépose sur le lit du lac peut favoriser l'émergence de bactéries, pouvant provoquer des maladies mortelles pour le canard.

Faites-vous une faveur en même temps qu'au canard : ne les nourrissez pas.

Des faits :

- 1 gr fèces (excrément) = 33 à 149 millions de coliformes fécaux...

- Un canard produit 336 g de fèces par jour...

- 336 gr de fèces par jour = 50 000 millions de coliformes fécaux par jour, ce qui peut contaminer de 5,5 millions à 25 millions de litres d'eau par jour...

- ce qui donne une concentration de 200 coliformes fécaux par 100 ml ce qui est la norme limite pour fermer une plage publique!

Pensez-y avant de nourrir les canards!

Source: Association du Grand Lac Rond (Lac Roddick) -

<http://www.grandlacrond.ca/www.roddicklake.ca>

## Le nouveau site web de l'APELP bientôt en ligne

Le comité exécutif de l'APELP est à mettre la touche finale au site web de notre association qui vous sera dévoilé lors de la prochaine assemblée générale. Nous avons besoins de photos du lac. Fouillez dans vos archives et envoyez nous vos plus belles. Elles seront publiées sur le site officiel du lac Patrick!

### Plan du site

Page d'accueil

- dernières nouvelles
- annonces

L'APELP, votre association

- le conseil d'administration
- historique
- la charte
- le code d'éthique

Caractéristiques du lac Patrick

Bienvenue aux nouveaux propriétaires

Assemblées générales (description)

- 2010
- 2009
- etc

Bulletins de liaison de l'APELP

Environnement

- analyse de l'eau
- transparence de l'eau
- régénération des rives

Pêche et ensemencement

- historique
- statistiques

Documentation

Liens utiles

Pour nous joindre

- commentaires
- articles à paraître
- changement d'adresse

Le lac en photos

## Votre bulletin : par courrier ou par courriel?

Plusieurs d'entre vous ont manifesté un intérêt pour recevoir ce bulletin de liaison en format pdf.

Nous sommes en train de compléter les bases de données qui nous permettront de vous acheminer une version électronique de ce bulletin. Ceux qui désirent le recevoir en version électronique sont priés de manifester leur intérêt en renouvelant leur membership.

## Mettre une embarcation à l'eau, c'est une responsabilité

Avant de mettre une embarcation à l'eau (bateau moteur, moto marine, ponton) dans le lac Patrick ou la rivière Jean-Venne, on doit absolument la faire laver. Chaque riverain doit exiger de ses visiteurs d'en faire de même.

Cette obligation a pour but de protéger notre lac contre la contamination de moules zèbrées qui pourrait nous arriver d'un autre plan d'eau.

La quincaillerie RONA du village offre ce service.

## Ensemencement 2011

Encore une fois cette année, nous avons ensemencé notre lac avec de la belle truite mouchetée. C'est le vendredi 20 mai qu'a eu lieu la mise à l'eau. Nous avons acheté environ 520 truites de taille moyenne (22-30 cm) et de 20 à 25 gros spécimens (30-35 cm). Pour contribuer au programme, utiliser le coupon ci-joint. Bonne pêche!

## Pour les mordus de la pêche

Voici deux sites web intéressants qui offrent techniques, trucs, recettes, etc....recommandés par Normand.

<http://www.quebecpeche.com/>

<http://www.pechedelatruite.com/>



Normand Tessier, vice-président de l'APELP et responsable du Programme d'ensemencement, nous montre ici une belle prise effectuée au bout de son quai.

### Conseil d'administration 2010-2011

<b>Président</b> Daniel Jaros	<a href="mailto:djaros@me.com">djaros@me.com</a>
<b>Vice-président</b> Normand Tessier	<a href="mailto:ntessier@cisco.com">ntessier@cisco.com</a>
<b>Trésorier</b> Pierre Lacombe	514 452 9085
<b>Secrétaire</b> François Linteau	<a href="mailto:flinteau@ca.inter.net">flinteau@ca.inter.net</a>
<b>Registraire</b> Michel Lamarre	<a href="mailto:lamarre.michel@sympatico.ca">lamarre.michel@sympatico.ca</a>
<b>Conseillère</b> Hilda Bleyer	<a href="mailto:hildab@sympatico.ca">hildab@sympatico.ca</a>

Association pour la protection de l'environnement du lac Patrick

11 304, boul. St-Vital  
Montréal-Nord, Qc  
H1H 4T8

### APELP - Historique d'ensemencement

Année	Truites	Quantités			Somme invest.	Total/dons	Don moyen	Cotisation - Mun. d'Entrelacs
		20-28 cms	22-30 cms	30-35 cms				
2005	Mouchetée	1000		60	\$2 000	\$1 785	\$55,78	
2006	Mouchetée	750		25	\$1 500	\$1 400	\$63,64	
2007	Mouchetée	650		25	\$1 200	\$1 200	\$60,00	
2008	Mouchetée	750		40 lbs *	\$1 500	\$1 695	\$47,08	
2009	Mouchetée	812		60 lbs *	\$1 600	\$1 555	\$48,59	
2010	Mouchetée	750		40 lbs *	\$1 500	\$1 995	\$60,45	\$250,00
2011	Mouchetée		520	40 lbs *	\$1 500			\$250,00

\* 40 lbs représente environ 20 à 25 truites de 1.5 à 2.5 lbs.

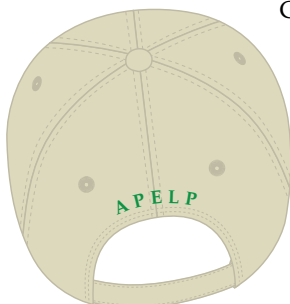


### Casquettes du lac Patrick

La casquette officielle du lac Patrick est encore disponible au coût de 20\$.

Taille ajustable.

Couleur kaki.



### Agenda

Ensemencement du Lac Patrick

**Vendredi 20 mai**

Jour de la terre

**Samedi 28 mai à 10 h**

au centre communautaire d'Entrelacs

Fête de la pêche, en collaboration avec l'ADLIE

**Samedi 11 juin dès 8 h 30**

à la plage municipale du Lac-des-Îles

Assemblée générale de l'APELP

**Samedi 6 août, 9 h**

Analyse de l'eau

**Dimanche 7 août, en avant-midi**